

GRAND PRIX - GOLF DE LA MARTERIE

LES 22 ET 23 AVRIL 2023

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs qui répondent à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition.

Certificat médical et/ou questionnaire de santé :

Pour un joueur licencié en France : fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou si le joueur a fourni ce certificat en 2021 ou 2022, avoir entièrement répondu négativement au questionnaire de santé.

Pour un joueur majeur non licencié en France : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Epreuve Non-Fumeur

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le vendredi 21 avril 2023 sur réservation des départs à l'accueil du golf (05.53.05.61.00).

Le nombre de joueurs sera limité à 120 joueurs dont 27 Dames **Minimum** et 12 wildcards dont la répartition est du ressort de la ligue et qui pourra en affecter une partie au club

Deux séries :

- **1 série Messieurs** : index inférieur à 11,5 Départs repères 2 Marques Blanches.
- **1 série Dames** : comprenant 27 joueuses au minimum, index inférieur à 14,5 repères 4 marques Bleues.

10% du champ soit **12** places (9 Messieurs + 3 Dames) sont réservées aux licences Or U16 qui ne rentrent pas dans le champ tel que défini ci-dessous. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle, mais il n'est pas obligatoire d'avoir l'index requis ci-dessus pour intégrer le quota.

Dans chaque série, les participants seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses classés dans les 2000 premiers du WAGR ou 1500 premières du WWAGR, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses classés au WAGR ou WWAGR ni aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 12 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. Elle pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après la date limite d'inscription. Dans ce cas, cela signifie que le Club pourra compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription. Les index seront retenus à la date de clôture des inscriptions et selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. Tout en respectant le nombre minimum de dames L'index pris en compte sera celui des participants à la date de clôture des inscriptions.

III – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Les 3 premiers brut Messieurs et Dames seront récompensés.

Départage : en cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, le départage se fera par un PLAY-OFF en mort subite sur les trous 4 puis 9 et ainsi de suite si nécessaire.

NB : en cas d'impossibilité de terminer un PLAY-OFF ou de le faire jouer, le classement provisoire RMS deviendra définitif.

Tirage des départs : les départs du T1 se feront selon les directives du VDMC 2023 1.2-1 dames et messieurs séparément. Pour le T2 ils se feront dans l'ordre inverse des résultats du T1.

IV - ENGAGEMENTS

Les bulletins d'inscription sont à envoyer à l'adresse du golf de la Marterie.

Bulletins disponibles en ligne sur le site du Golf de la Marterie :

<https://leslodgesdugolfdelamarterie.com/>

de la Ligue NA :

<https://www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr/>

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception des droits d'engagements transmis par courrier à :

Domaine de la Marterie
210 allée du golf de la Marterie
24260 St Felix de Reilhac

Clôture des engagements :

Vendredi 8 avril 2023 à 18h00

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le lundi 17 avril 2023 par affichage au club de la Marterie et sur le site du Golf ainsi que sur le site de la Ligue NA

Droit d'engagement :

2 tarifs (35 et 80 euros) détaillés sur le bulletin d'inscription.

Tout joueur déclarant forfait au-delà du jeudi 20 Avril 2023 à 12h00 restera redevable du droit d'engagement.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement pour assurer le bon déroulement de l'épreuve. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

VI – DROIT A L'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement

Contact : Domaine de la Marterie 05.53.05.61.00

BULLETIN INSCRIPTION LA MARTERIE
GRAND PRIX DE LA MARTERIE
Samedi 22 Avril et Dimanche 23 Avril 2022

NOM :.....
PRENOM :.....
DATE DE NAISSANCE :.....
N° DE LICENCE :.....
INDEX :.....
MOBILE :.....
MAIL :.....

Les inscriptions doivent être accompagnées de leur règlement, et doivent parvenir au golf avant le vendredi 14 Avril 2023.

Règlement par chèque à l'ordre de « SAS DE LA MARTERIE EN PERIGORD »

TARIFS

Droit d'engagement membre Golf de la Marterie et membre AS : 30€

Droit d'engagement membre Golf de la Marterie non-membre AS : 35€

Droit d'engagement non-membre Golf de la Marterie : 80€

Droit d'engagement Licenciés Ffgolf de 19 à 25 ans (nés entre 1997 2003) 40€

Droit d'engagement licenciés Ffgolf 18 ans et moins (nés en 2004 ou après) 35€

Adresse :

Domaine de la Marterie

210 allée du golf de la Marterie

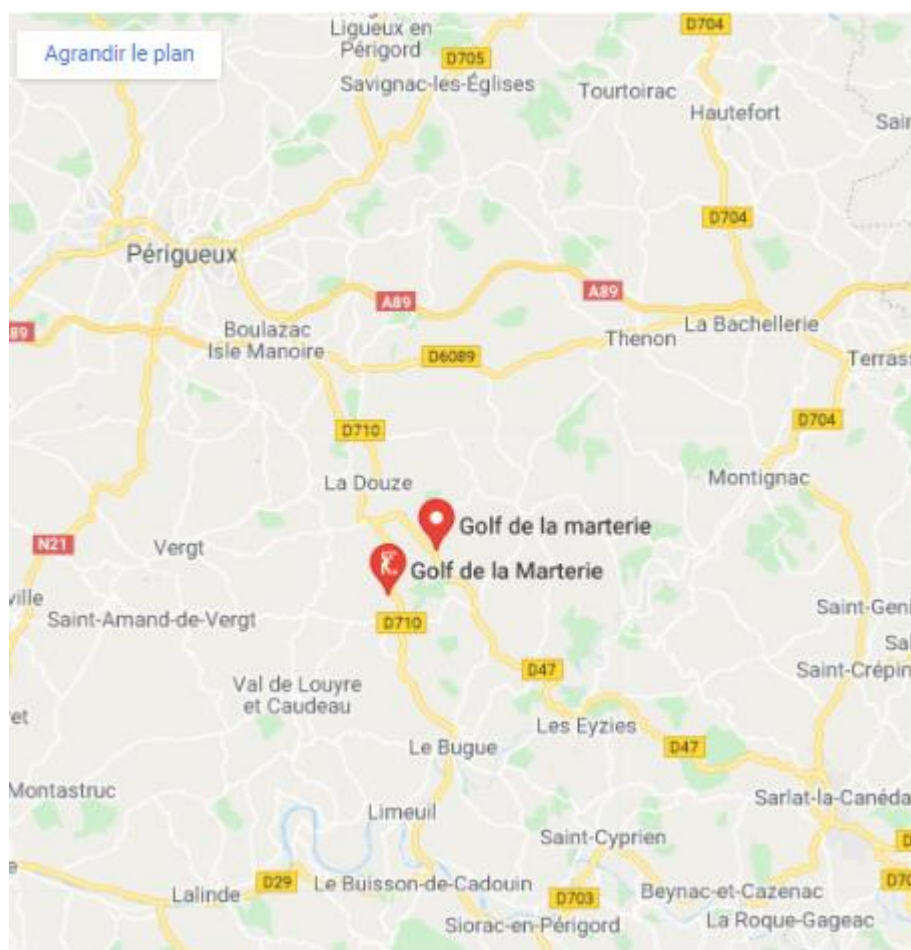
24260 St Félix de Reilhac

05 53 05 61 00



Plan d'accès :

En Dordogne dans le Périgord Noir à 30 Km de Périgueux, en direction du Bugue.



Possibilité d'hébergements sur place.

Les lodges du golf de la Marterie / Infos : 05.53.05.61.00

<https://leslodgesdugolfdelamarterie.com/les-lodges/>